



Pessac, le 1^{er} février 2011

N/Réf : FscqP-2011-01

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 décembre 2010 au Moulin de Noës à 20h30

Participants : Mmes Marie-Claude Charrier (Magonty et Fédération), Françoise Lafon (Sardine), Maïté Allain (Brivazac-Candau), Françoise Nau (La Paillère-Compostelle)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Michel Magne (Noës), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Alain de Wailly (Casino), Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Michel Ménétrier (La Paillère-Compostelle), Yves Schmidt (Magonty et Fédération)

Excusés : Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), Gilbert Courier (Toctoucau), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération), Serge Degueil (Magonty)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la réunion conseil d'administration du 21/09/2010 ;
- Aide aux quartiers (clôture 2010 ; réponse au courrier municipal et distribution des dotations allouées) ;
- "Référentiel" pour la réalisation d'une maison de quartier ;
- Débat *Eau et assainissement* ouvert par la CUB ;
- Patrimoine (noms de rue, croix de mission, préservation de bâtiments...) ;
- Plan Local d'Urbanisme (6^{ème} modification, préparation de la révision, rôle des collectivités : laisser faire et gestion bureaucratique ou maîtrise?) ;
- Charte de l'Aéroport et Tramway (3^{ème} phase et bouclage des lignes A et B sur la zone aéroportuaire) ;
- Déplacements doux dont le cheminement du Peugue ;
- Préparation du débat de l'AG FD 2011 ;
- Articulation avec le CDD de Pessac et l'Agenda 21 ;
 - Conseil de Développement de Pessac (travaux du C2D notamment sur le campus et dans le cadre de Pessac 2030 dans Bordeaux Métropole) ;
 - gestion des 1500 € du trophée de l'Agenda 21 du Conseil général ;
 - liens avec le C2D de la CUB ;
- Les mardis de la culture ;
- Divers dont Carnaval et collectes de sang.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion conseil d'administration du 21 septembre 2010

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 21 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2. Aide aux quartiers et subvention annuelle

Marie-Claude Charrier, trésorière, procède à la distribution des chèques, dont le montant correspond à la dotation décidée par le bureau, aux représentants des syndicats et comités de quartiers qui en sont destinataires.

Dominique Lestynek, président de la Fédération, rappelle que la ville n'a aucun droit de regard sur le fonctionnement de l'association ni des syndicats et comités de quartiers. D'ailleurs, dans sa lettre en date du 11 mars 2005 créant le dispositif d'aide aux quartiers, le Maire indique en substance que « *la ville n'entend pas avoir un quelconque droit de regard sur nos actions...* respectant *le principe d'indépendance et d'autonomie des associations de quartiers* ». Une copie de cette lettre va être envoyée à la ville pour « mémoire ». Il signale enfin que la subvention a été versée tard dans l'année.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) propose que les syndicats et comités de quartiers fassent leur demande plus tôt pour permettre à la fédération d'envoyer le tableau de répartition dans de meilleurs délais.

Subvention annuelle. Les membres du conseil d'administration sont unanimes pour faire part d'un certain laisser-aller de la Ville qui n'envoie plus de formulaire de justification des activités annuelles, en principe exigées pour le versement de la subvention. À défaut de ce formulaire, **Dominique Lestynek** conseille de présenter ce justificatif sur papier libre.

3. "Référentiel" pour la réalisation d'une maison de quartier

Dominique Lestynek constate qu'en général, les maisons de quartiers ne sont pas ou plus fonctionnelles : absence d'un bureau séparé et d'une petite salle d'activités avec accès indépendant pour le syndicat ou comité de quartier, et de pièce rangement du matériel sécurisée ou de placards, salles trop petites, places de stationnement insuffisantes, ...

Jean-Claude Limousin (Cap de Bos) fait part des problèmes de disponibilité de la salle utilisée par un grand nombre d'associations

Pour **Jean-Claude Juzan**, la capacité de la salle devrait être suffisante pour accueillir tous les adhérents lors des assemblées générales des syndicats et comités de quartiers, ce qui n'est actuellement pas le cas pour le Monteil qui est obligé de s'expatrier dans les réfectoires du lycée Pape-Clément.

Afin d'apporter une aide aux quartiers qui n'ont pas encore de maison de quartier ou qui souhaitent faire évoluer celle qu'ils occupent déjà, **Dominique Lestynek** propose de mettre à leur disposition un modèle de cahier des charges. Il s'agit du document qui avait été rédigé en 1992 par le syndicat de quartier de Magonty qui décrit dans le détail tous les besoins en termes d'aménagements pour permettre la mise en œuvre des différentes activités des associations qui sont appelées à l'occuper. Ce document est reproduit en annexe 1. Sur cette base, et à partir de l'expérience concrète et vécue des syndicats et comités de quartiers, la Fédération pourra alors établir un *référentiel* de besoins à satisfaire pour la réalisation et l'évolution des maisons de quartiers qui sera communiqué à la Ville.

4. Débat Eau et assainissement ouvert par la CUB

Le Livre vert *Eau et assainissement* de la CUB est remis à chacun des participants. Il est consultable sur le site de la CUB :

http://concertations.lacub.fr/IMG/pdf/eau_assainissement_010910/6.Divers/eau_assainissement_010910_livre_vert.pdf.

Ce document donne les bases du débat « eau et assainissement » engagé par la CUB, dans lequel la Fédération est sollicitée, au titre de sa participation à la Commission Consultative des Services publics de la CUB (CCSPL), pour apporter sa contribution.

Jean-Claude Juzan signale le problème que rencontrent certains nouveaux propriétaires dans son quartier : en effet, la CUB les met en demeure de se raccorder au réseau d'assainissement collectif (coût : 2 200 €) ce qui n'avait pas été prévu lors de l'achat de la propriété.

Dominique Lestynek indique que cette question des « raccordables non raccordés » mérite d'être posée à la CUB.

5. Patrimoine

La Fédération fournira une liste des rues anciennes pour faciliter le travail de recherche des quartiers.

Jean-Claude Juzan annonce que son comité de quartier fera une publication qui sera remise le 19 décembre, à l'occasion des 80 ans du comité de quartier. Elle contient en particulier un « dictionnaire » des noms de rue du Monteil.

Françoise Lafon (Sardine) fournira des informations complémentaires concernant la croix de mission située dans son quartier.

6. Plan Local d'Urbanisme

La Ville a organisé une réunion à laquelle ont été invités les quartiers concernés par la 6^{ème} modification du PLU.

Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin) signale le problème de l'avenue de Gradignan : les places de stationnement seraient déplacées de l'intérieur des propriétés sur la rue, ce qui entraîne un élargissement de la voie pour réaliser les places de stationnement entre la place Cardinal et le pont de Chiquet. Son quartier, appuyé par l' élu, s'est opposé à ce projet en l'état.

Dominique Lestynek estime que lors de la première révision du PLU, tout doit être intégré : habitats et déplacements. Ce point est lié à la problématique du Bordeaux de l'an 2030. Il est nécessaire de prévoir des réunions inter quartiers pilotées par la Fédération.

La délibération du Conseil communautaire du 24/09/2010 figure en annexe 2.

7. Charte de l'Aéroport et Tramway

Lors de la dernière réunion de la commission consultative, **Dominique Lestynek** a renouvelé la demande d'une liaison entre les lignes A et B.

8. Déplacements doux dont le cheminement du Peugue

Dominique Lestynek s'étonne que le cheminement le long du Peugue entre les rues Descartes et Jeanne d'Arc ne soit toujours pas réalisé.

Yves Schmidt (Magonty) signale que le projet de réalisation de cheminements doux sur son quartier avance bien. Un certain nombre de réunions avec la Ville vont déboucher sur des travaux qui seront réalisés en 2011.

10. Préparation du débat de l'assemblée générale de la Fédération 2011

Lors de la réunion du bureau qui a précédé la présente réunion, il a été décidé de choisir comme thème de débat *Pessac 2030 dans l'agglomération bordelaise* en partant des questions soulevées par le CDD de Pessac dans sa contribution à Bordeaux Métropole 3.0.

11. Articulation avec le CDD de Pessac et l'Agenda 21

Dominique Lestynek souhaite que les réflexions sur le plan Campus soient prises en compte par le Conseil de Développement Durable de Pessac.

12. Conseil de Développement de Pessac

Dominique Lestynek informe que le Conseil de Développement Durable de Pessac s'est vu attribuer le trophée Agenda 21 du Conseil général. La gestion du prix d'un montant de 1500 € est confiée à la Fédération.

13. Les mardis de la culture

Le service culturel de la Ville organise une série de quatre rencontres avec les habitants pour tenter de bâtir un projet culturel pour les prochaines années. Voir l'article de Sud-Ouest du 13 décembre en annexe 3. La première réunion s'est déroulée ce jour-même dans la maison de quartier de Magonty en présence d'une quinzaine de personnes.

15. Questions diverses

Musique dans les quartiers. Jacques Da Rold annonce que l'initiative *Musique dans les quartiers* sera dorénavant gérée par le service de la vie associative.

Carnaval de Pessac. Il aura pour thème la musique. Une réunion est organisée par la Ville le 16/12/2010 à 15h00.

Don du sang. Michel Kwiatkowski informe le conseil d'administration que des collectes auront lieu en janvier : 18/01 à Bellegrave et La Châtaignerie-Arago ; 19/01 à Saige ; 20/01 à Cap de Bos.

30 collectes ont eu lieu sur Pessac en 2010. La Fédération demande aux syndicats et comités de quartiers d'assurer le relai de l'information relative aux prochaines collectes qui se dérouleront sur Pessac.

Annexe 1
Reproduction du cahier des charges
relatif au projet de maison de quartier de Magonty

Syndicat de Défense des Intérêts du Quartier de Magonty

Association Loi 1901 - n° 4097 du JO du 20 Novembre 1945

93-5

Le 12.11.1992

PROJET de MAISON de QUARTIER de MAGONTY

REFLEXIONS PREALABLES

1) CONTEXTE

La Maison de Quartier est un équipement municipal.

Elle s'inscrit dans le cadre des autres équipements du quartier et doit leur être complémentaire.

En particulier :

- le Domaine de ROMAINVILLE et ses évolutions : dominante sportive - A vocation d'accueillir les très grandes manifestations sur le quartier et sur PESSAC tout entier. La demande porte sur la possibilité d'identifier (et d'isoler) des secteurs permettant une meilleur appropriation locale ou activités du quartier (jeux de ballon pour les jeunes, circuits de voitures, skate board, ...)
- le terrain Détente et Loisir : dominante fête et repas champêtres et familiaux. Journées de rencontre d'associations dans un cadre convivial.
 - garder ce caractère informel
 - aménager des sanitaires
 - revoir la clôture et la bordure de l'avenue de Magonty
 - possibilité d'usages locaux (style parc) en dehors des périodes de location (jeux d'enfants, tennis de table, ...)
 - y proscrire les activités trop bruyantes (problème de voisinage)
 - les écoles primaires et maternelles : sous réserve de conventions et éventuellement d'aménagements limités. Elles permettent une ouverture sur d'autres activités en mettant à disposition certaines salles (cantines) et cour de récréation.

2) LE SITE

Le terrain proposé autour du giratoire a un caractère de centralité très intéressant. De plus le voisinage de l'école crée un "tampon" en cas d'activités bruyantes.

Par contre la faible largeur de façade nécessite de bien traiter la notion de signal et l'accessibilité.

3) OBJECTIFS

La Maison de Quartier est un équipement de proximité dont le but est de :

- favoriser la vie sociale locale et la connaissance des habitants du quartier
- offrir un cadre d'accueil polyvalent pour les associations locales et leurs activités.
- être un lieu d'informations d'orientation et de contact : dans un quartier en pleine mutation, avec une population qui se renouvelle, il faut lui donner un point de repère, un endroit où l'on vous donne l'adresse que vous recherchez de l'horaire de bus, à l'adresse du club sportif, de comment trouver une baby sitter aux coordonnées d'une infirmière ou d'un plombier.

4) SERVICES MUNICIPAUX COMPLEMENTAIRES

La présence liée à la Maison de Quartier de services municipaux offrirait les avantages suivants :

- rentabiliser un équipement plus vaste,
- assurer des permanences
- faciliter le gardiennage
- favoriser la fréquentation et le "point contacts".

La nature des services mérite cependant une attention particulière afin d'éviter les conflits d'usage.

A titre indicatif ces services peuvent comporter :

- un point d'informations municipales
- des permanences de services sociaux ou autres (CAUE, ADIL)
- une antenne de l'Office Socio Culturel
- une antenne de bibliothèque
- d'autres services municipaux.

La création d'antennes présente un intérêt de proximité. Il convient toutefois avant toute décision d'enquêter auprès des usagers actuels car se pose la question de la qualité de l'offre pouvant être présentée dans une antenne.

5) LES ASSOCIATIONS ET BESOINS PREVISIBLES

- Gymnastique volontaire
- Danse
- Théâtre enfant et adultes
- Chorale
- Peinture

- Animations "ados"
- Astronomie
- Association de Lotissements
- Pétanque
- Syndicat de quartier

5) LE PROGRAMME (Hors activités municipales)

- un bureau 12 m² pour le siège du syndicat de quartier, permettant d'y stocker les archives, matériel et réunions de bureau
- 2 ou 4 salles de 15 à 20 m² pour réunions spécifiques de clubs chaque salle pourra cependant être affectée, à plusieurs activités dans la mesure de compatibilité.
- 1 grande salle de 50 m², éventuellement cloisonnable
- 1 cuisine
- sanitaires et vestiaires

soit 120 à 140 m²

SPECIFICITES

- La Maison actuelle pourrait faire l'objet d'aménagements progressifs par le quartier. Elle permettrait ainsi de disposer de 2 salles pour des activités calmes et ne pouvant à chaque fois être aménagées (3ème âge, ...)

- Une salle "forte" est indispensable pour ranger le matériel de valeur.

- La grande salle devrait être équipée sur au moins tout un mur de grands placards allant du sol au plafond de 1, à 1,20 m de large et fermant à clé. Chaque association dispose d'un placard pour y entreposer son matériel.

Il faut compter entre 5 et 10 placards.

Le club astronomie nécessite un placard renforcé pour protéger le matériel informatique et télescopique de valeur.

- équiper la grande salle de supports de spot et accessoires pour le théâtre, voire de scène.

- prévoir équipement gymnastique et danse (barres - glaces).

7) DISPOSITIONS DIVERSES

- Prévoir quelques parkings et la desserte de la Maison par camionnettes et camions pour le matériel.

- Une liaison directe avec l'école est souhaitable.

Annexe 2

CUB – Délibération du Conseil

Séance du 24 septembre 2010

Plan Local d'Urbanisme – Prescription d'une procédure de révision – Organisation et méthodologie – Ouverture de la concertation – Décisions – Approbation – Autorisation

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Plan Local d'Urbanisme-Prescription d'une procédure de révision-Organisation
et méthodologie-Ouverture de la concertation-Décisions-Approbation-
Autorisation-**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique qui traduit le projet politique d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux et fixe les règles et modalités de mise en œuvre de cette politique.

Notre établissement public, maître d'ouvrage du PLU, a initié sa procédure d'élaboration en 2002. Elle a abouti à un projet arrêté en janvier 2005 et un document approuvé en juillet 2006. Depuis, un certain nombre de procédures d'évolution ont été mises en œuvre, conformément aux possibilités offertes par le code de l'urbanisme, pour répondre aux besoins liés à l'avancement des études et projets d'équipements et d'aménagement du territoire.

Près de 4 ans après la mise en œuvre du PLU, même si le bilan engagé à l'automne 2008 montre que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable n'est pas fondamentalement remis en cause, les évolutions du contexte local et national, ainsi que la nécessité de prendre en compte la diversité des territoires et les nouvelles préoccupations environnementales font qu'il y a lieu de procéder à une révision du document d'urbanisme.

A - Rappel des nouveaux éléments du contexte

I - Les éléments de contexte locaux

I.1 - L'objectif d'une agglomération millionnaire à l'horizon 2030, affirmé dans le cadre des travaux de révision du SCOT, nécessite de préparer les conditions d'une politique d'accueil de qualité, prenant en compte les enjeux économiques et sociaux qui en découlent.

L'urgence environnementale liée au réchauffement climatique implique de repenser de manière adéquate la valeur et les usages des ressources naturelles et énergétiques, et le fonctionnement de la ville.

I.2 - Les deux documents cadres sectoriels de la CUB (Programme Local de l'Habitat et Plan des Déplacements Urbains) sont en révision.

Le PLH, élaboré en 2001, n'a fait l'objet que de modifications. Une procédure de révision a été engagée en 2010. La loi MOLLE, en demandant une intégration du PLH dans le PLU, module sur la forme le document PLH mais ne le remet pas en cause en terme d'élaboration : bilan, diagnostic, évaluation des objets et programme d'action. La véritable révolution se situe dans la territorialisation des programmes d'actions et de la production.

Le PDU, adopté en 2000 et mis en conformité avec la loi SRU en mai 2004 a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Notre établissement a pensé son PDU autour des deux premières phases de tramway qui sont maintenant achevées. 10 ans après, un nouveau PDU doit être élaboré sur la base d'un programme visant à répondre aux impératifs de développement durable et à la spécificité des territoires de l'agglomération.

Le PDU est donc entré dans une phase de nécessaire révision, en vue de définir les orientations et enjeux de la mobilité à l'horizon 2020 en synergie avec les politiques communautaires d'urbanisme, d'environnement, d'habitat et de développement économique.

I.3 - Outre ces deux documents qui traduisent une partie des politiques communautaires en matière d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains, de nouvelles réflexions sont en cours au sein des instances communautaires, qui contribuent à une nouvelle vision de l'agglomération : réflexion prospective Bordeaux Métropole 3.0, processus EHDN (Emploi, Habitat, Déplacement, Nature), schéma métropolitain de développement économique, ... ; nouvelles modalités de partenariat : contrats de co-développement, conférences des périphéries,...

Ainsi une nouvelle politique en matière d'urbanisme commercial est en préparation, le plan climat est en cours d'élaboration, des réflexions sont engagées sur une nouvelle prise en compte de la nature et des paysages ainsi que sur l'organisation des déplacements métropolitains.

I.4 - Enfin, il existe un certain nombre de plans et programmes en cours d'élaboration ou d'évolution qui impactent nécessairement nos propres politiques urbaines. C'est ainsi le cas du SCOT, du SRIT, du SDAGE et des SAGE, du Plan Climat Energie Régional, du Schéma régional de cohérence écologique, des Plans de prévention divers, etc.

II – Les enjeux liés aux évolutions législatives et notamment les lois « Grenelle »

II.1 - La loi d'orientation Grenelle 1 adoptée le 3 août 2009 prescrit entre autre la prise en compte par le droit de l'urbanisme des objectifs suivants :

- Concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération.
- Mettre en cohérence la densité urbaine et son niveau de desserte par les transports en commun.
- Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles,
- Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie,
- Préserver la biodiversité,

II.2 - La loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II) publiée le 12 juillet dernier vient préciser et confirmer les orientations de la loi Grenelle I.

Ainsi, désormais, le PLU doit notamment traiter :

- de la réduction des émissions de GES
- des préservations et restaurations des continuités écologiques
- de l'utilisation économe des espaces naturels
- de l'amélioration des performances énergétiques
- de la diminution des obligations de déplacements
- de la modération de la consommation de l'espace

Le texte de loi précise en outre, dans le souci d'une plus grande cohérence et d'une meilleure lisibilité, que lorsque le PLU est approuvé par un EPCI qui est autorité compétente pour l'organisation de transports urbains, ses orientations d'aménagement et de programmation tiennent lieu de PDU, comme elles tiennent lieu de PLH.

Si les évolutions législatives récentes et projetées conduisent à une démarche transversale et intégrée, elles ne font qu'entériner le besoin ressenti et la volonté d'une approche partagée qui ont guidé les premiers travaux préalables à la révision de nos différents documents.

En effet, la prise en compte « transversale » des différentes problématiques qui font la ville plutôt qu'un traitement « juxtaposé » de ces préoccupations est plus propice à la conception d'un projet urbain global en permettant de mieux confronter les différents enjeux et de croiser les regards pour orienter les choix vers une position plus consensuelle ou du moins mieux évaluée et rechercher la cohérence dans les différentes politiques communautaires.

De plus, on peut penser qu'une simplification dans la hiérarchie des documents cadres va faciliter l'adaptation de ces documents pour la prise en compte de l'évolution des différentes politiques urbaines, en supprimant l'inertie liée à l'organisation des procédures en cascade pour respecter les obligations de compatibilité.

B – Les objectifs de la CUB pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

En prévision de la révision du PLU, un bilan avait été entrepris dès l'automne 2008 auprès des principaux utilisateurs du document (élus, techniciens, professionnels) qui a permis d'en révéler ou de confirmer les principaux dysfonctionnements. Au printemps 2009, une enquête menée auprès des différents acteurs de l'élaboration du PLU sur l'évaluation de la méthode a mis en exergue un certain nombre de principes à prendre en compte dans les travaux de révision.

Il en découle les fondements et principes suivants :

I – Les nouveaux fondements

- Repenser le territoire par la nature et le paysage
- Renforcer le lien urbanisme / mobilité
- Travailler sur le triptyque du développement durable pour le développement d'une ville de proximité équitable, viable, vivable
- Développer une ville numérique

II – Les principes à affirmer

- La transition plutôt que la rupture en accompagnement d'une politique volontariste
- La participation et la co-construction plutôt qu'une approche dogmatique
- Un projet communautaire affirmé décliné à l'échelle locale pour prendre en compte la diversité des territoires plutôt qu'une règle unique s'imposant à tous
- Un document tremplin pour l'innovation et la négociation plutôt qu'un simple manuel réglementaire
- Un document suffisamment souple pour intégrer facilement l'évolution des projets et des réflexions

C – Les grandes lignes de la méthode proposée et du calendrier

Cette démarche a été imaginée pour s'adapter aux différentes possibilités de transformation des documents apportées par les évolutions législatives en cours. La révision des documents communautaires, autour d'une méthode et d'une procédure commune, est l'occasion de se donner les moyens de mieux organiser ce qui avait été initié de manière informelle dans les démarches parallèles engagées par les différentes équipes en charge des 3 documents, comme la préparation d'une évaluation environnementale commune aux PLU et PDU, la co-organisation d'ateliers de réflexion comme ceux du mois de juin dernier, ou encore le bilan PLU/PLH. C'est aussi le moyen de rationaliser les différents coûts inhérents aux obligations légales (affichage, annonces légales, enquête publique, concertation ...)

Cette démarche nouvelle, donc exploratoire, se construira forcément de manière empirique, du fait notamment de l'architecture et du contenu des documents qui ne sont pas encore parfaitement définis. Cela nécessite de s'entourer d'une assistance juridique renforcée pour sécuriser documents et procédures.

A - Un dispositif fondé sur l'information et la co-élaboration

Ce dispositif est construit principalement sur une démarche itérative s'appuyant sur 3 axes de co-élaboration :

- Une série de conférences / tables rondes pour alimenter une culture commune autour d'une nouvelle approche de la ville et de la société, des enjeux de la planification, à destination des élus, des techniciens et du public
- Les ateliers de l'EHDN : des cycles d'ateliers thématiques, pour alimenter une réflexion progressive autour des problématiques d'habitat, d'emploi, de déplacement et de nature. Ces ateliers sont à géométrie variable, à destination des élus, des techniciens et des différents usagers du PLU (professionnels, associations d'intérêt général, ...)
- Une élaboration progressive du projet de territoire et de ses déclinaisons locales. Il s'agit d'un travail collaboratif CUB/communes /aurba, avec le soutien éventuel d'un prestataire extérieur sur des thématiques spécifiques. Ceci nécessitera une mobilisation transversale de l'ensemble des services communautaires.

B - Une démarche progressive et jalonnée pour respecter un calendrier compact

1 - D'ici fin 2010, des intentions aux orientations

- o Deux séries d'ateliers pour une réflexion globale
 - 1 première série a été menée avant l'été pour développer une culture commune` (en interne CUB / communes)
 - 1 deuxième série est projetée à l'automne pour approfondir et préciser les réflexions (ouverts à des partenaires extérieurs)
- o Définition du cadre du projet de territoire
 - Lecture partagée de l'armature :
 - Canevas vert, de l'échelle de l'agglomération à l'échelle de proximité (localisation et usages)
 - Ossature urbaine, autour des réseaux de Transports en Commun structurants et des infrastructures de transport existantes et à venir
 - Identification des identités locales et des problématiques spécifiques

→ Objectif : débat d'orientation en communes et à la CUB début 2011

2 - 1er semestre 2011 : des orientations au PADD

- o Une série d'ateliers pour une approche transversale au printemps 2011
 - du diagnostic à la détermination de référentiels communs
- o Analyse du territoire
 - affiner les besoins ressentis et les spécificités territoriales en matière d'habitat, d'emplois, d'équipements, de déplacements, ...
 - vérifier la pertinence des référentiels

→ Objectif : été 2011 : validation du PADD et d'une grille d'élaboration partagée des projets de territoire locaux qui prend en compte leur diversité.

3 - Automne 2011 / été 2012 : traduction du projet dans les documents supports (à préciser en fonction de la loi Grenelle II et des ordonnances à venir)

- o 2 ou 3 séries d'ateliers pour une doctrine partagée
 - études de cas, débats réglementaires ...
- o précision et traduction des projets de territoires locaux, élaborés au regard du cadre commun prédéfini.

→ Objectif : septembre 2012 : arrêt du PLU pour une enquête publique 2e trimestre 2013 et une approbation fin 2013

C – Des instances de pilotage et de suivi bien identifiées

Conformément à la nouvelle organisation des comités de pilotage des dossiers communautaires, la révision du PLU sera :

- abordée par le COSTRAT Planification urbaine et habitat
- plus particulièrement suivie par un COPRO PLU, constitué a minima des 3 vice-Présidents en charge de la planification urbaine, du PLH et du PDU
- et fera l'objet d'un COPART pour associer les partenaires institutionnels que sont notamment les services de l'Etat, le SYSDAU, les chambres consulaires

D - Une évaluation environnementale répondant aux obligations législatives tant sur le PLU que sur le volet particulier du PDU

Il s'agira de mettre en œuvre une démarche itérative et intégrée tout au long de l'élaboration du projet, visant à détecter les éventuelles marges d'amélioration du projet au regard des préoccupations environnementales. Conformément à la législation en vigueur, le degré de précision à apporter à cette évaluation sera indiqué par Monsieur le Préfet de département, autorité environnementale compétente.

Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur, autre que le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, dans un souci d'objectivité affichée.

Ces travaux feront partie intégrante de la procédure et seront contenus dans le rapport de présentation du PLU.

E – Une concertation grand public tenant compte de la charte de la participation

En application des articles L123-6 et L300-2 du code de l'urbanisme, il appartient à la CUB, compétente en matière d'urbanisme, de délibérer sur les objectifs poursuivis par la révision du PLU, mais également sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, lors de toute révision du Plan Local d'Urbanisme.

1 – les objectifs de la concertation

Les objectifs de cette concertation avec les habitants et les différents acteurs de la ville sont :

- de donner l'accès à l'information tout au long de la procédure, conformément à la réglementation en vigueur
- de sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- de favoriser l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs.

La concertation sera menée par la CUB, compétente en matière de PLU, en étroite association avec les 27 communes la composant.

2 – les moyens envisagés

2-1 : pour informer :

- Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du public sera mis à sa disposition à la Communauté Urbaine de Bordeaux aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que dans chacune des 27 mairies. Il sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure.

- Les documents du dossier de concertation seront également disponibles sur le site internet de la CUB dédié spécifiquement aux concertations menées par notre établissement public www.lacub.com

- De plus, une information la plus large sera diffusée par le biais de tous types de supports et de tous moyens de communication qui seront jugés adéquats (voie de presse, réunions publiques, ...)

2-2 : pour consulter :

- En vue de recevoir les observations et suggestions du public, un registre sera joint au dossier mis à disposition à la Communauté Urbaine de Bordeaux aux heures habituelles d'ouverture, ainsi que dans chacune des 27 mairies.

- Le recueil d'observations émanant du public pourra également se faire par le site internet des concertations de la CUB

- En outre, d'autres outils de recueil des avis et des opinions pourront être développés au fil du projet.

2-3 : pour concerter :

Il est envisagé la tenue de réunions d'échange et de concertation tout au long de la procédure et notamment aux grandes étapes. Elles pourront être générales ou thématiques, concerner différentes échelles du territoire et s'adresser à différents types de public.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération au siège de la Communauté Urbaine et des 27 communes, la publicité liée à la concertation sera effectuée par insertion dans la presse.

Des moyens humains mais également financiers seront nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure (frais de publicité, d'édition, de conception et de réalisation de supports, location de salle,...).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article L123-1 du code de l'urbanisme

VU les articles L123-6 à L123-20 et R123-15 à R123-25 code de l'urbanisme

VU l'article L300-2 du code de l'urbanisme

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux en vigueur

VU le jugement du tribunal administratif de Bordeaux du 20 décembre 2007 demandant au Président de la CUB de saisir le Conseil de Communauté d'une demande d'abrogation du PLU en tant qu'il procède au classement des parcelles AN 40 et 41 à Blanquefort

VU la délibération du Conseil de Communauté du 13 février 2009 approuvant l'abrogation partielle du PLU sur les parcelles AN40 et 41 à Blanquefort

VU le débat effectué en conseil de communauté le 26 mars 2010 sur le bilan relatif aux résultats du PLU au regard de la satisfaction des besoins en logements

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'évolution des contextes locaux et nationaux nécessite de procéder à une révision du PLU

CONSIDERANT qu'un PLU ne peut pas être partiel et qu'il convient suite à son abrogation partielle d'engager une procédure d'élaboration en ce qui concerne les parcelles AN 40 et 41 à Blanquefort

CONSIDERANT les objectifs affichés par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre de ses politiques urbaines

DECIDE

Article 1 : de prescrire la révision du PLU de la Communauté Urbaine de Bordeaux conformément aux objectifs exposés dans le rapport

Article 2 : de prescrire l'élaboration du PLU pour les parcelles AN 40 et 41 à Blanquefort

Article 3 : d'ouvrir la concertation et de mettre en place les modalités décrites ci-dessus

Article 4 : que les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure seront, soit inscrits au budget de l'exercice concerné, soit affectés en fonction des besoins

Article 5 : de demander toute subvention qui pourrait être versée par tout organisme intéressé et notamment l'Etat au titre de la Dotation Générale de Décentralisation

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes s'y rapportant

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. MICHEL LABARDIN

Le Service du Contrôle de la légalité des
actes administratifs de la Préfecture de
La Gironde a déclaré avoir reçu ce
document le :

08 OCT, 2010

Annexe 3

La culture se déshabille

par Laurie Bosdecher

Comment les Pessacais pratiquent-ils et voient-ils la culture dans leur ville ? Jusqu'à juin, on leur pose la question autour de rencontres le mardi. Une première.

C'est ce qui s'appelle donner un bon coup de pied dans une fourmilière.

« On prend un risque. » Mais Danielle Le Roy, adjointe au maire en charge de la culture l'assume à 100 %. Avec le sourire en plus.

Jusqu'à juin, toutes les pratiques et offres culturelles de la ville font l'objet d'un grand remue-méninges. « Pas entre cultureux mais entre tous les habitants. La culture n'est pas sur une petite île coupée du monde », prévient l'élue. L'idée est que chacun durant ces quelques mois, puisse s'exprimer et porter son regard sur ce qui se fait en matière culturelle à Pessac. Qu'il soit positif ou négatif et qu'il apporte plus qu'un jugement de valeur.

« Pas un débat de cultureux »

« Aujourd'hui, nous faisons déjà beaucoup de choses en matière culturelle dans la ville, estime Danielle Le Roy. Mais il faut reconnaître que nous avons un problème de visibilité et de lisibilité de toute cette offre. » Entre ses différents festivals (Vibrations urbaines, Festival international du film d'histoire, Un Petit Nuage), ses différentes salles (Le Galet, Bellegrave, etc.), ses multiples animations culturelles dans les quartiers, son foisonnement d'associations, leurs spectacles, Pessac parvient-elle à toucher tous les publics et bâtir une culture pour un mieux vivre ensemble ?

Cette vaste réflexion va se dérouler à deux niveaux. D'abord, entre les acteurs locaux concernés par cette problématique. Ils ont commencé à se réunir autour de journées thématiques. À partir de demain soir, sont lancés les Mardis de la culture (voir ci-contre), sorte d'apéros où chacun est invité à s'exprimer librement. « Nous attendons de ces rencontres qu'elles nous aident à comprendre comment les habitants voient la culture et comment ils la pratiquent dans leur ville », explique Alina Turjanski, directrice de la vie associative et des événements.

Ces débats seront filmés. Des morceaux choisis seront restitués en juin prochain. « Ce collectage de la parole aboutira aux Rencontres de la culture », annonce Danielle Le Roy. Durant une journée, la synthèse de ce remue-méninges sera rendue publique et enrichie par des témoignages d'artistes, sociologues, etc. « Cette démarche citoyenne va nous permettre de bâtir un nouveau projet culturel pour la ville. Pour aujourd'hui mais aussi à l'horizon 2013, poursuit l'élue. Dans une agglomération millionnaire, toutes les villes ne pourront plus tout faire. Il faudra choisir. À Pessac, nous avons déjà la chance d'avoir des initiatives poussées autour de l'image. Ce pôle pourrait prendre de l'ampleur dans les années à venir.

Sud-Ouest, page 20c, 13 décembre 2010